



RÈGLEMENT INTÉRIEUR - TOMBOLA

évènement « MARS BLEU – Face au cancer : bouger et s’informer »
8 mars 2025

1) Organisation

L’association la Ligue Contre le Cancer du Puy-de-Dôme, de loi 1901, organise une tombola le samedi 8 mars 2025 dans le but de faire participer le grand public à un évènement porté par le comité de la Ligue Contre le Cancer du Puy de Dôme, plusieurs associations, la Ville de Clermont-Fd et le CHU de Clermont-Fd, au Stade Philipppes-Marcombes.

L’objectif de cet évènement est d’informer le grand public sur la prévention et le dépistage autour du cancer colorectal (limiter les facteurs de risque, détecter la maladie le plus précocement possible et limiter ainsi les formes graves) ainsi que la valorisation du sport-santé.

2) Participation et conditions de participation

La tombola est ouverte à toute personne majeure, ayant récupéré un carton de participation à l’entrée de l’évènement et qui coche toutes les cases de ce carton par une gommette distribuée à chaque stand par les bénévoles. Les coordonnées pour rappeler la personne seront laissées sur le carton pour participer. Chaque gommette, apposée par un bénévole sur le stand, doit attester de la participation active du participant.

Une participation au photobooth permet de prétendre à un lot supplémentaire.

La participation est entièrement gratuite et ne nécessite aucun apport financier de la personne.

L’élimination immédiate du participant aura lieu si une tricherie est avérée.

3) Dotation

La tombola est dotée de 6 lots, d’une valeur globale estimée de 666 €.

Descriptif du lot	Partenaire	Valeur estimée du lot
1 abonnement sport santé	ASM Omnisport	400€
Cartes accès PASS + (2 cartes à 200 pts)	Clermont Auvergne Métropole	72€
Cartes accès PASS + (2 cartes à 200 pts)	Clermont Auvergne Métropole	72€
Entrée parc KidiSport (2x5 entrées)	ASPTT	45€
Entrée parc KidiSport (2x5 entrées)	ASPTT	45€
4 places pour un match du HBCAM (29/03)	Clermont Auvergne Métropole	32€

Les lots non réclamés seront soit remis en jeu par l'organisateur soit annulés.
La Ligue contre le cancer décline toute responsabilité concernant la qualité du lot, de la prestation, des effets secondaires ou d'un mauvais usage de ce dernier.

4) Tirage au sort

Le tirage au sort aura lieu le samedi 8 mars à 16h30, sur le lieu de l'évènement (Stade Marcombes, Ville de Clermont-Ferrand).

En présence de Monsieur Fabrice Ribeyrolles, parrain de l'évènement et de plusieurs témoins pour attester de sa conformité et de son bon déroulé.

Si le bon de participation est illisible, ou mal complété, celui-ci sera considéré comme nul, et un nouveau tirage sera réalisé pour déterminer le gagnant du lot.

S'il y a l'existence d'une tricherie avérée, le bulletin de la personne concernée sera retiré et considéré comme nul.

5) Retrait des lots

Les lots sont à retirer sur l'évènement jusqu'à 18h ou à la Direction générale du CHU de Clermont-Ferrand (place Henri-Dunant, Clermont-Ferrand – communication@chu-clermontferrand.fr), partenaire organisateur de l'évènement ou expédiés selon les cas.

La date limite de retrait des lots est fixée au vendredi 4 avril 2025 inclus. Les personnes souhaitant récupérer leur lot, qui ne se seront pas manifestés avant cette date se verront déchus de leur droit, et perdront la propriété du bien. L'association remettra en jeu lors de prochaines opérations, les lots non réclamés.

6) Limitation de responsabilité :

L'organisateur se réserve le droit d'annuler la manifestation ou des lots totalement ou partiellement en cas de force majeure sans que sa responsabilité ne soit engagée et sans que les participants ne puissent prétendre à un quelconque remboursement.

De façon expresse, sont considérées comme cas de force majeure, outre ceux habituellement retenus par la jurisprudence des tribunaux français, les catastrophes naturelles constatées par un arrêté, grèves entraînant des perturbations nationales des transports interrompant plus de 50 % du trafic normal de passagers, émeutes, guerres, actes de terrorisme.

7) Droit à l'image :

Les inscrits autorisent l'utilisation de leur image à des fins de promotion de l'évènement par tout moyen de support.

8) Règlement général de la protection des données :

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre inscription à la tombola durant l'évènement « Mars Bleu - Face au cancer : bouger et s'informer ! », manifestation organisée par le Comité et ses partenaires et pour la livraison éventuelle du lot. Elles sont destinées au siège de la Ligue Contre le Cancer ainsi qu'à votre comité départemental et aux tiers mandatés par le responsable des traitements à des fins de gestion interne. La Ligue Contre le Cancer s'engage à ne pas transférer vos données en dehors de l'Union Européenne. Ces données ne feront l'objet d'aucun échange.

Conformément à la loi « informatique et libertés » modifiée par le règlement général sur la protection des données, vous pouvez retirer votre consentement à tout moment concernant l'utilisation de vos données à caractère personnel ou y accéder pour leur

rectification, limitation ou effacement, en contactant votre comité départemental par mail (cd63@ligue-cancer.net) ou par courrier adressé à Comité Départemental du Puy-de-Dôme de la Ligue Contre le Cancer (19, boulevard Berthelot — 63400 Chamalières). Elles sont conservées pendant 3 ans maximum lors d'une simple inscription et pendant 6 ans maximum en cas de dons.

Pour des demandes complémentaires d'informations ou en cas de problème d'exercice de vos droits, vous pouvez vous adresser au délégué à la protection des données du siège de la Ligue nationale contre le cancer par mail : dpo@ligue-cancer.net ou par courrier : DPO de la Ligue contre le cancer – 14 rue Corvisart 75013 Paris

9) Contestation et litige

Le présent règlement est soumis exclusivement à la loi française.

La participation à cette opération, implique l'acceptation pleine et entière du participant à ce présent règlement.

Toute contestation liée à cette opération, devra se faire par manuscrit, dans un délai de 7 jours suivant la déclaration des gagnants à Comité Départemental du Puy-de-Dôme de la Ligue Contre le Cancer (19, boulevard Berthelot — 63400 Chamalières).

Les lots ne peuvent donner lieu à aucune contestation que ce soit de la part des participants. Le gagnant ne peut en aucun cas réclamer le remplacement du gain, par un autre, ou exiger remboursement de ce dernier.

En s'inscrivant, chaque participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses.